



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-235

PUBLIÉ LE 28 MARS 2022

Sommaire

Préfecture de Police /

75-2022-03-17-00014 - Arrêté n°2022-00239 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page) Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-03-17-00015 - Arrêté n°2022-00240 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page) Page 5

75-2022-03-25-00011 - Arrêté n°2022-00298 modifiant l'arrêté n°2022-00298 modifiant l'arrêté n°2022-00113 du 1er février 2022 (1 page) Page 7

Préfecture de Police

75-2022-03-17-00014

Arrêté n°2022-00239 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques

Arrêté n° **2022-00239**

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 210046 du 23 novembre 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 14 décembre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Délégation territoriale du Val-de-Marne de la Croix Rouge Française, à Paris 17ème, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. DONGA Etienne (Vienne)	M. VALERY Loïc (Lozère)
---------------------------	-------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **17/03/2022**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de Défense et de Sécurité,
Le chef du département Sécurité Défense

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

Préfecture de Police

75-2022-03-17-00015

Arrêté n°2022-00240 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques

Arrêté n° 2022-00240

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques
Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 210045 du 23 novembre 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 14 décembre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la Direction générale de la police nationale, à Paris 17ème, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BRESSON Valentin (Val-de-Marne)	M. LUBRANO DI SCAMPAMORTE Yohan (Val-d'Oise)
M. CLEDELIN Stéphane (Val-de-Marne)	M. SECHER Nicolas (Paris)
M. DEPREZ Florian (Oise)	M. SOUCHON Jérémie (Yvelines)
M. DESRIAUX Julien (Essonne)	M. SOURISSEAU Adrien (Val-d'Oise)
M. GASTALDELLO Thibault (Hauts-de-Seine)	M. STALHAND Adrien (Seine-et-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **17/03/2022**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de Défense et de Sécurité,
Le chef du département Sécurité Défense

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

Préfecture de Police

75-2022-03-25-00011

Arrêté n°2022-00298 modifiant l'arrêté
n°2022-00298 modifiant l'arrêté n°2022-00113 du
1er février 2022

Paris, le 25 mars 2022

ARRETE N°2022-00298

Modifiant l'arrêté n°2022-00113 du 1er février 2022

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Vu l'arrêté n°2022-00113 du 1er février 2022 accordant des médailles pour actes de courage et de dévouement à deux fonctionnaires de police affectés au sein de la Préfecture de police.

A R R E T E

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté n°2022-00113 du 22 février 2022 susvisé, les mots :

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Teddy CHICHERY**, né le 29 mai 1991, et à **M. Matthieu MONTEZUME**, né le 6 mars 1989, gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Sont remplacés par les mots :

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- **M. Teddy CHICHERY**, né le 29 mai 1991, gardien de la paix affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

- **M. Matthieu MONTEZUME**, né le 6 mars 1989, gardien de la paix affecté au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT